

# L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER EN SARRE ET AU LUXEMBOURG

[WWW.FRONTALIERS-GRANDEST.EU](http://WWW.FRONTALIERS-GRANDEST.EU)





Le site ressources du travail frontalier

**WWW.FRONTALIERS-GRANDEST.EU**



### **EURES**

Lancé en 1994, EURES est un réseau européen de services de l'emploi destiné à faciliter la libre circulation des travailleurs.

<https://eures.ec.europa.eu>



### **CRD EURES / FRONTALIERS GRAND EST**

📍 11, RUE CLAUDE CHAPPE - F 57070 METZ TECHNOPOLE

☎ Tél. : +33 (0) 3 87 20 40 91

✉ [contact@frontaliers-grandest.eu](mailto:contact@frontaliers-grandest.eu)

🌐 [www.frontaliers-grandest.eu](http://www.frontaliers-grandest.eu)

#### **Dépôt légal**

ISBN : 978-2-38432-028-8

EAN : 9782384320288

Octobre 2023

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations exactes, nous ne pouvons garantir le résultat des sujets traités qui font l'objet de modifications légales fréquentes. Les informations contenues dans cette brochure sont soumises à une clause de non-responsabilité et n'engagent pas la responsabilité de leurs auteurs.

# INTRODUCTION

La valorisation de l'apprentissage fait partie des mesures engagées par le gouvernement français pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. L'apprentissage comprend une palette de métiers importante et permet une bonne insertion professionnelle.

Les jeunes ayant suivi une formation en alternance (niveau V, IV, III, soit CAP, BEP, Bac professionnel, Bac + 2 et plus) sont donc moins affectés que les autres par le chômage.

Au sein de la Grande Région, où les flux frontaliers sont importants, la mobilité des apprentis est une plus-value pour les jeunes autant que pour les employeurs.

L'apprentissage transfrontalier, qui permet de faire une partie de la formation en France, et une autre partie de l'autre côté de la frontière, permet d'acquérir des compétences techniques poussées, et des compétences interculturelles.

La France ayant signé des accords de coopération bilatéraux avec l'Allemagne et le Luxembourg, nous nous attacherons à présenter dans cette brochure l'apprentissage transfrontalier en Allemagne et au Luxembourg.



# SOMMAIRE

## L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER EN ALLEMAGNE

Qu'est-ce que l'apprentissage transfrontalier ? .....	05
Quelles sont les motivations pour faire un apprentissage transfrontalier ? .....	05
Quels sont les métiers concernés ? .....	06
Quel diplôme ? .....	06
Trouver une entreprise en Sarre pour faire son apprentissage .....	07
L'envoi d'une candidature .....	07
La convention de partenariat CFA/entreprise .....	08
Le contrat d'apprentissage élève/entreprise .....	08
La protection sociale et les impôts .....	09

## L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER AU LUXEMBOURG

L'objectif de l'apprentissage transfrontalier .....	11
Qu'est-ce que l'apprentissage transfrontalier ? .....	11
Quels sont les métiers concernés ? .....	12
Quel diplôme ? .....	12
Trouver une entreprise au Luxembourg pour faire son apprentissage .....	13
Les démarches à effectuer pour votre apprentissage .....	14
Le contrat d'apprentissage .....	15
La protection sociale et les impôts .....	16
Conditions financières de l'apprentissage transfrontalier .....	17



# L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER EN ALLEMAGNE

En mars 2023 a été présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'**apprentissage transfrontalier**. Ce projet de loi instaure le cadre légal de l'apprentissage transfrontalier au sein du code du travail, et ouvre la possibilité, pour les apprentis qui le souhaitent, d'effectuer une partie de leur formation, pratique ou théorique, dans un pays frontalier. La mise en place de ce dispositif est conditionnée à la conclusion d'accords bilatéraux avec chaque pays frontalier.

Le 21 juillet 2023, un accord bilatéral sur l'apprentissage transfrontalier a été signé entre la **France et l'Allemagne**.

Grâce à cet accord, les apprentis en formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) situé partout en **France** pourront réaliser leur formation pratique dans une entreprise située sur le territoire des Länder allemands frontaliers : **Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et Sarre**. De la même façon, les élèves apprentis en formation dans une école de formation allemande implantée dans ces Länder pourront réaliser leur formation pratique dans une entreprise établie sur le territoire français.

Dans ce cadre, les contrats conclus entre le **1<sup>er</sup> janvier 2023** et l'entrée en vigueur des dispositions de l'accord franco-allemand relatif à l'apprentissage transfrontalier, et au plus tard le **31 décembre 2023**, sont pris en charge dans les **conditions dérogatoires** similaires à celles mises en place depuis 2020. La gestion de ces contrats par les OPCO s'effectue selon un dispositif ad hoc et leur financement est assuré dans les conditions précisées dans la partie "Aides financières".

Dans la **phase de transition**, les acteurs se réfèrent, dans l'établissement des contrats, aux périmètres géographiques et aux éventuelles modalités concernant les secteurs, les niveaux... visés dans les conventions régionales cadre (Rhin supérieur, Sarre-Lorraine).

Cette partie s'adresse plus particulièrement aux jeunes Lorrains souhaitant se rendre en Sarre dans le cadre de leur apprentissage.

## > Qu'est-ce que l'apprentissage transfrontalier ?

Vous avez entre 15 et 30 ans.

Dans le cadre de votre formation en alternance, vous effectuez :

- ➔ la **formation théorique** dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) en Lorraine
- ➔ la **formation pratique** dans une entreprise établie en Sarre et reconnue.

Cette formation professionnelle vous permet d'obtenir un diplôme français, et éventuellement par la suite un diplôme allemand.

## > Quelles sont les motivations pour faire un apprentissage transfrontalier ?

L'apprentissage transfrontalier présente de nombreux avantages :

- ➔ travailler dans un environnement de travail allemand pendant la formation pratique, et donc s'ouvrir sur l'étranger.
- ➔ acquérir une bonne connaissance de la langue allemande.
- ➔ augmenter ses chances de travailler de l'autre côté de la frontière. Les employeurs allemands ont l'assurance de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée, possédant des compétences interculturelles, apte à travailler sur les marchés allemand et français.

## > Quels sont les métiers concernés ?

Sont concernés tous les métiers accessibles en France et en Allemagne par la voie de l'apprentissage. Parmi eux on compte les métiers de l'industrie, du commerce, de la logistique et de l'artisanat.

**Attention** : il n'existe pas forcément de correspondance directe entre le métier préparé en France et les métiers en Allemagne. Votre métier appris en France, même avec une formation pratique en Allemagne, ne vous donne pas automatiquement accès à un métier en Allemagne (Ex. : Bäcker, Bankkaufmann, Mechaniker, Elektroniker, Automobilkaufmann, ...). Une formation complémentaire peut être demandée.

Vous pouvez vous renseigner sur les formations en apprentissage et sur les centres de formation de la Région Grand Est en consultant différents sites internet :

## **Grand Est**

### **L'apprentissage dans le Grand Est**

<http://www.lapprenti.com>

### **Chambre de commerce et d'industrie Grand Est**

[www.grandest.cci.fr](http://www.grandest.cci.fr)

### **Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

[www.crma.grandest.fr](http://www.crma.grandest.fr)

### **Chambre régionale d'agriculture Grand Est**

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>

### **Centres d'information et d'orientation de l'Académie Nancy-Metz**

<https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation>

### **Missions locales en Lorraine**

<https://arml-grandest.fr/>



## > Quel diplôme ?

Vous préparez un diplôme de niveau III ou IV (CAP, BP, Bac Pro, etc) ou un diplôme de niveau V (BTS). L'apprentissage est validé par **un diplôme français**.

**Attention** : l'apprentissage ne vous permet pas d'acquérir le diplôme allemand (Abschluss der Berufsausbildung). La durée de la formation n'est pas forcément la même en France et en Allemagne. Pour un CAP, un BEP, le calendrier des cours est en principe de deux ans en France. En Allemagne, l'apprentissage dure en général de trois ans à trois ans et demi.

Si vous voulez acquérir le diplôme allemand, vous pouvez avoir à poursuivre une année supplémentaire.

**Dans tous les cas, votre CV et votre diplôme français sont fortement valorisés.**

## > Trouver une entreprise en Sarre pour faire son apprentissage

Une chargée de mission, au sein de la Bundesagentur für Arbeit à Sarrebruck, informe et accompagne les jeunes et les entreprises intéressées par l'apprentissage transfrontalier :

**Marlène Grébil**

Agentur für Arbeit Saarbrücken : Hafenstraße 18 - 66111 Saarbrücken  
Tél. +49 681 944 5437  
e-mail : saarbruecken.apt@arbeitsagentur.de

### Autres adresses utiles :

**Industrie und Handelskammer des Saarlandes (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre)**  
[www.saarland.ihk.de](http://www.saarland.ihk.de)

**Handwerkskammer des Saarlandes (Chambre des métiers de la Sarre)**  
[www.hwk-saarland.de](http://www.hwk-saarland.de)



## > L'envoi d'une candidature

➔ En Allemagne, les entreprises recrutent leurs apprentis très tôt ; les plus grandes entreprises s'y prennent jusqu'à un an à l'avance ou plus ! Les candidatures sont à envoyer en décembre contre mai de l'année suivante en France.

➔ **Le dossier de candidature doit être très complet** : lettre de motivation, CV détaillé (langue allemande recommandée) avec photo de candidature, photocopie des bulletins scolaires. Il doit montrer les compétences et la motivation du candidat.

➔ L'idéal est de connaître un minimum d'allemand pour comprendre et se faire comprendre dans l'entreprise en Allemagne. Certains CFA en Lorraine, qui ont des partenariats avec des entreprises allemandes dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier, peuvent dispenser des cours d'allemand pendant le temps de formation (se renseigner auprès de la Bundesagentur für Arbeit, Tél. +49 681 944 5437, e-mail saarbruecken.apt@arbeitsagentur.de)

### Autres sites utiles pour votre candidature :

### Conseils pour la candidature et modèles de CV et de lettres de candidature :

[www.bibb.de](http://www.bibb.de) (Bundesinstitut für Berufsbildung)  
<http://bwt.planet-beruf.de>

Dans certains domaines, des places d'apprentissage restent non pourvues en Allemagne (commerce de détail, gastronomie, métallurgie, électronique) tandis que d'autres domaines sont très demandés (mécatronicien, vendeur dans le domaine industriel).

**Vous avez trouvé une entreprise en Allemagne prête à vous accueillir pour votre formation pratique. Vous devez connaître les conditions particulières qui s'appliquent à l'apprentissage transfrontalier.**

### > La convention de partenariat CFA/entreprise

- ➔ Vous devez prendre contact avec le responsable du CFA dans lequel vous souhaitez faire votre apprentissage pour qu'un partenariat soit conclu entre votre établissement et l'entreprise. Ce partenariat vise à garantir le fait que l'entreprise accepte les conditions de l'établissement de formation en France : calendrier d'alternance, compétences à acquérir pendant la formation pratique (en entreprise).



#### La traduction des documents en allemand :

- ➔ Le livret d'apprentissage, qui établit le lien entre l'établissement et l'entreprise, doit être disponible en langue allemande.
- ➔ Un niveau minimum en allemand est demandé aux candidats : en fonction des besoins identifiés, les CFA partenaires s'efforceront de proposer aux apprentis une action de renforcement linguistique.

Attention : les employeurs allemands peuvent parfois se montrer exigeants sur le plan linguistique.

### > Le contrat d'apprentissage élève/entreprise

Votre période en entreprise vous permet d'acquérir des compétences professionnelles. Votre employeur s'engage à vous faire suivre la formation dispensée par votre CFA, et à vous présenter à l'examen selon les règles du droit français. La durée théorique minimale est de 400 heures par an en France.

En tant qu'élève / étudiant en alternance, vous signez avec l'entreprise allemande un contrat d'apprentissage. Celui-ci est de droit allemand (Berufsbildungsgesetz).

#### Les mentions obligatoires du contrat

Temps de travail : des règles particulières existent pour les mineurs. Pour les adultes, le droit du travail s'applique : 8 heures par jour, 40 heures par semaine.

Rémunération : la rémunération des apprentis (Ausbildungsvergütung) est fonction de la branche, des entreprises et du lieu d'activité. Elle peut varier d'un Land à l'autre pour une même branche. Elle est fonction du nombre d'années d'études.



Année de formation	Rémunération des apprentis (rémunération minimum)
1 <sup>ère</sup> année	585 €
2 <sup>ème</sup> année	690 €
3 <sup>ème</sup> année	790 €

*www.ausbildung.de, données 2022*

Période d'essai : elle varie entre 1 mois ( minimum) et 4 mois ( maximum).

Congés : des règles particulières s'appliquent aux mineurs (30 jours en dessous de 16 ans). Le droit du travail s'applique pour les apprentis adultes (24 jours ouvrés). Les congés sont à prendre pendant la période des vacances scolaires du centre de formation.

Lorsque les parties ont signé le contrat d'apprentissage, celui-ci est transmis par l'employeur à l'institution compétente pour vérification et enregistrement. Il s'agit, suivant le domaine d'activité, de la Chambre des métiers pour l'artisanat, pour les métiers commerciaux, de la chambre notariale, etc.

## > La protection sociale et les impôts



Couverture sociale :

Vous êtes apprenti dans une société en Allemagne. Votre salaire est soumis aux mêmes cotisations sociales que les autres salariés (maladie, retraite, accidents, chômage).

Dans les 15 premiers jours de votre présence dans l'entreprise, vous devez choisir une caisse d'assurance maladie en Allemagne. Il suffit d'indiquer votre choix à l'employeur, qui se charge alors de l'inscription. De ce fait, vous bénéficiez de la même couverture sociale que les autres salariés de l'entreprise (maladie, soins).

La protection sociale est également valable pendant les périodes en centre de formation. Pour avoir accès aux soins en France, vous devez vous procurer le formulaire S1 auprès de la caisse d'assurance maladie allemande et le présenter auprès de la CPAM. Il est recommandé d'avoir une carte d'assurance maladie européenne, qui peut être utile au début de votre période en Allemagne.

Impôts :

En tant qu'apprenti résidant en France et employé dans une entreprise en Allemagne, vous bénéficiez normalement du statut de frontalier. Vous devez payer vos impôts en France.

Il vous faut pour cela demander l'exonération fiscale en Allemagne, en demandant le formulaire 5011 auprès du Finanzamt allemand, et fournir ce formulaire à votre employeur en Allemagne.

Informations :

**Finanzamt Saarbrücken**

Tél. : 00 49 681 30000

www.finanzamt-saarbruecken.de



## > Les aides financières

**Dans le cadre dérogatoire**, les contrats transfrontaliers sont financés par les OPCO entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023**.

### Démarches

– L'entreprise employeuse située en Allemagne devra transmettre aux chargés de mission transfrontaliers le contrat de travail allemand signé, auquel sera annexée une version du cerfa n° 10103\*09 français complétée et également signée.

Les chargés de mission transfrontaliers appuieront les employeurs allemands dans cette démarche.

–Le CFA français devra transmettre aux chargés de mission la convention de formation bilingue (mise à disposition par les chargés de mission) remplie et signée par toutes les parties.

Les éléments réceptionnés par la DREETS du Grand Est seront ensuite transmis à l'**OPCO compétent** pour la prise en charge du contrat transfrontalier.

Si le montant versé par l'OPCO n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des frais liés au financement de la formation, l'entreprise allemande pourra supporter un reste à charge.

L'entreprise allemande ne pourra pas bénéficier des aides de l'Etat à l'embauche d'apprentis.

### Aides à la mobilité

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) accorde une bourse de mobilité de 100 €.

Contact et conseils :

**Marlène Grébil, chargée de mission**

Agentur für Arbeit Saarbrücken : Hafenstraße 18 - 66111 Saarbrücken

Tél. +49 681 944 5437

e-mail : [saarbruecken.apt@arbeitsagentur.de](mailto:saarbruecken.apt@arbeitsagentur.de)



# 10



# L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER AU LUXEMBOURG

L'apprentissage transfrontalier est régi par la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle au Luxembourg. Des règlements grand-ducaux, notamment celui de 2010, puis celui de 2015 y apportent des modifications.

## > L'objectif de l'apprentissage transfrontalier



L'objectif de l'apprentissage transfrontalier est double au Luxembourg :

- ➔ il permet aux jeunes des pays voisins (Allemagne, Belgique, France) d'accéder aux offres d'apprentissage des entreprises luxembourgeoises tout en suivant leur formation dans leur pays,
- ➔ il permet aux jeunes Luxembourgeois souhaitant suivre une formation non dispensée au Luxembourg, d'avoir accès à un centre de formation dans les pays limitrophes.

Pour les entreprises luxembourgeoises, c'est l'opportunité de former des jeunes qui deviendront plus tard une main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes peuvent, grâce à l'apprentissage transfrontalier, augmenter leurs chances de trouver un emploi au Luxembourg.

En mai 2015, l'Etat français et le Grand-Duché du Luxembourg ont signé une déclaration d'intention pour une expérimentation de coopération transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle par l'apprentissage. Cette coopération doit permettre de résoudre les difficultés dues aux différences de systèmes éducatifs entre les deux pays, et le problème du financement de la formation. Nous nous attacherons dans cette partie à décrire le fonctionnement de l'apprentissage transfrontalier entre la France et le Luxembourg.

## > Qu'est-ce que l'apprentissage transfrontalier ?

L'apprentissage transfrontalier se caractérise par une formation en milieu professionnel, sous contrat d'apprentissage, dans une entreprise ayant son siège au Luxembourg et une formation en milieu scolaire dans un établissement dans **un pays à l'étranger** (Allemagne, Belgique, France).

Il s'adresse à de jeunes résidents français ou luxembourgeois, âgés de 16 à 25 ans, souhaitant faire leur formation théorique dans un CFA en France, et leur formation pratique dans une entreprise luxembourgeoise.



## > Quels sont les métiers concernés ?

Au Luxembourg l'apprentissage transfrontalier ne peut se faire que dans les métiers/professions qui figurent dans les règlements grand-ducaux. **Chaque année est publiée une liste des métiers accessibles en apprentissage transfrontalier par règlement grand-ducal** dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social. Il fixe également les indemnités d'apprentissage.

### 101 métiers sont concernés

**Exemple :** Agent commercial, agent qualifié, assistant en médecine dentaire, brasseur, chauffeur de poids lourd, électronicien, hôtelier, informaticien, audioprothésiste, bijoutier, cordonnier, fourreur, horloger, imprimeur, installateur d'ascenseur, mécanicien, etc.

### Liste des métiers :

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/20/a691/jo>

**Attention :** cette liste s'adresse surtout aux jeunes luxembourgeois qui effectuent un apprentissage transfrontalier. **Dans le cadre de l'accord France-Luxembourg, seuls quelques métiers** sont accessibles en apprentissage transfrontalier pour les jeunes Français.

### Se renseigner auprès de :

#### **Région Grand Est**

Maison de la Région Strasbourg

Tél. 03 88 15 67 68

[www.grandest.fr/contact](http://www.grandest.fr/contact)

#### **Maison de l'Orientation de l'Adem**

29 rue Aldringen

L-1118 Luxembourg

Tél. 00 352 247-85480



## > Quel diplôme ?

### Pour les jeunes Français

La formation peut se faire selon un programme de formation français pour des professions et métiers qui se trouvent sur la liste des professions et métiers sujets à l'apprentissage transfrontalier au Luxembourg. Dans ce cas, l'apprenant se soumet aux épreuves d'évaluation en France et obtient un diplôme français au niveau infra-bac (CAP).

### Pour les jeunes Luxembourgeois

Pour les jeunes luxembourgeois faisant leur formation scolaire dans un pays étranger (France, mais également en Allemagne ou en Belgique), la formation pratique sous contrat d'apprentissage se fait selon le programme de formation pratique luxembourgeois.

Dans ce cas, l'apprenant se soumet aux épreuves d'évaluation de la formation en milieu professionnel, ainsi qu'aux épreuves concernant les projets intégrés au Luxembourg et à celles de la formation scolaire à l'étranger.

Il obtient ainsi un diplôme étranger correspondant au Diplôme de qualification professionnelle luxembourgeois (DAP) au bout de 3 années de formation. Le diplôme final s'obtient par la reconnaissance du diplôme auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



### > Trouver une entreprise au Luxembourg pour faire son apprentissage

Tout poste vacant en matière d'apprentissage doit obligatoirement être déclaré par l'entreprise formatrice au service d'Orientation professionnelle (OP) de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) par le biais du formulaire « déclaration de poste d'apprentissage vacant ».

Il est donc recommandé de s'adresser à cet organisme, ainsi qu'à la Chambre des métiers. Des candidatures spontanées peuvent également être envoyées à des entreprises susceptibles de vous accueillir en apprentissage.

#### Contacts au Luxembourg

##### Service d'orientation de l'ADEM (ADEM OP)

Maison de l'orientation  
29 rue Aldringen  
L-1118 Luxembourg  
Tél. 00 352 247-85480  
[www.adem.public.etat.lu](http://www.adem.public.etat.lu)

##### Chambre des métiers du Luxembourg

[www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)  
[apprentissage@cdm.lu](mailto:apprentissage@cdm.lu)  
Tél. 00 352 426767 520

##### Annuaire des entreprises du Luxembourg et des particuliers :

[www.editus.lu](http://www.editus.lu)

#### Contacts en Région Grand Est

##### Chambre de commerce et d'industrie Grand Est

[www.grandest.cci.fr](http://www.grandest.cci.fr)

##### Chambres de Métiers et de l'Artisanat

<https://cma-grandest.fr>

##### Chambre régionale d'agriculture Grand Est

[www.grandest.chambre-agriculture.fr](http://www.grandest.chambre-agriculture.fr)

##### Centres d'information et d'orientation de l'Académie Nancy-Metz

[www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation](http://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation)



**Vous avez trouvé une entreprise susceptible de vous accueillir pendant votre apprentissage.**

### ➤ Les démarches à effectuer pour votre apprentissage

Tout apprentissage transfrontalier doit être préalablement autorisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Celui-ci vérifie que les raisons évoquées pour une fréquentation scolaire à l'étranger sont fondées.

À cet effet, vous devez adresser une demande écrite et motivée au service de la formation professionnelle au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, mentionnant obligatoirement:

- ➔ votre nom, prénom et domicile,
- ➔ les nom, prénom, profession et domicile de l'employeur; lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège,
- ➔ la dénomination et l'adresse de l'établissement scolaire où vous fréquenteriez les cours théoriques,
- ➔ la désignation du métier/de la profession dans lequel/laquelle vous souhaitez faire un apprentissage,
- ➔ une copie des bulletins scolaires de la dernière classe fréquentée avant l'entrée en apprentissage.

#### **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

33, Rives de Clausen  
L-2165 Luxembourg  
Tél. 00 352 247-85100  
info@men.lu



Le service de l'orientation professionnelle de l'ADEM et les chambres professionnelles concernées transmettent leur avis au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant votre demande.

#### **L'accord vous est donné pour l'apprentissage transfrontalier :**

Entre les mois d'avril et octobre, présentez vous au Service d'orientation professionnelle de l'Adem de Luxembourg Ville muni de :

- ➔ votre carte d'identité ou passeport,
- ➔ l'autorisation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- ➔ le numéro de matricule national.

Celui-ci doit être demandé au plus vite par l'entreprise formatrice auprès du Centre commun de la Sécurité Sociale.

[www.ccss.lu](http://www.ccss.lu)



## > Le contrat d'apprentissage



Les contrats d'apprentissage sont conclus entre le 16 juillet et le 1<sup>er</sup> novembre d'une même année.

Le contrat d'apprentissage est enregistré auprès de la chambre professionnelle patronale compétente au Luxembourg ou auprès du ministre pour les métiers/professions qui ne dépendent d'aucune chambre professionnelle patronale. Une copie est transmise à la Chambre des Salariés, à l'organisme responsable de la formation théorique de l'apprenti ainsi qu'à l'autorité compétente en matière de formation à l'étranger.

### La signature du contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'entreprise et l'apprenti (le représentant légal si mineur). Des contrats type d'apprentissage sont disponibles auprès des Chambres de commerce et Chambre des métiers. Une convention séparée est à signer entre l'organisme de formation initial et l'entreprise.

La durée du contrat d'apprentissage est de 3 ans, maximum 4.

Il est assimilé au contrat de travail en ce qui concerne la protection des jeunes travailleurs, la protection contre le licenciement en cas d'incapacité de travail et aux congés légaux.

Le patron formateur s'engage à accorder à l'apprenti le temps nécessaire pour fréquenter les cours à l'école. Il doit assurer l'enseignement de la profession conformément au programme de formation pratique en entreprise élaboré par les chambres professionnelles compétentes et le gouvernement.

### Les mentions obligatoires du contrat



Le contrat d'apprentissage doit obligatoirement mentionner, notamment :

- ➔ les objectifs et les modalités de formation dans le métier concerné ou la profession à enseigner;
- ➔ la durée de la période d'essai : les parties peuvent prévoir une période d'essai de trois mois.
- ➔ les dispositions concernant le congé. Les apprentis ont droit aux congés légaux. La durée du congé annuel est de 25 jours ouvrables minimum, indépendamment de l'âge du salarié. Le droit au congé naît après 3 mois de travail ininterrompu auprès du même employeur. Des conventions collectives peuvent prévoir des conditions plus favorables aux salariés.
- ➔ l'horaire de travail : la durée du travail est de 8 heures par jour et 40 heures par semaine.
- ➔ Les indemnités d'apprentissage.

Le règlement grand-ducal fixe chaque année les indemnités d'apprentissage, également pour l'apprentissage transfrontalier.

## Exemple d'indemnités :



### Bijoutier-orfèvre

#### Indemnités d'apprentissage

1 <sup>ère</sup> année : 784.73	2 <sup>ème</sup> année : 1 046.33	3 <sup>ème</sup> année : 1 307,94
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### Audioprothésiste

#### Indemnités d'apprentissage

1 <sup>ère</sup> année : 639,66	2 <sup>ème</sup> année : 1 279.23	3 <sup>ème</sup> année : 1 918.89
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### Imprimeur

#### Indemnités d'apprentissage

1 <sup>ère</sup> année : 1 303.79	2 <sup>ème</sup> année : 1 738.41	3 <sup>ème</sup> année : 2 173.04
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Règlement grand-ducal du 6 août 2021

### Fin du contrat

Le contrat prend fin dans certaines conditions :

- ➔ pour cause d'infraction grave ou répétée aux conditions du contrat,
- ➔ pendant la période d'essai, sans indication de motif,
- ➔ après la période d'essai, s'il est constaté que l'apprenti est incapable d'apprendre la profession.



L'accord préalable des chambres professionnelles est toutefois requis dans tous les cas.

## > La protection sociale et les impôts

### Couverture sociale

Les apprentis sont assurés obligatoirement contre tous les risques en matière de sécurité sociale (maladie et maternité, accident du travail et maladie professionnelle, vieillesse et invalidité ainsi que dépendance). L'employeur doit affilier l'apprenti au Centre Commun de la Sécurité sociale comme apprenti au moment de l'entrée en service.

La protection sociale au Luxembourg pendant la formation pratique est également effective pendant les périodes de formation scolaire en France.

### Impôts

L'apprenti doit remettre à l'employeur sa carte d'impôt, délivrée par l'Administration des contributions directes. L'apprenti ne résidant pas sur le territoire luxembourgeois doit s'adresser au Bureau d'imposition, section RTS non-résidents, 5, rue de Hollerich, L-2982 Luxembourg.

## > Conditions financières de l'apprentissage transfrontalier

Dans le cas d'un résident luxembourgeois effectuant sa formation théorique dans un CFA lorrain et sa formation pratique dans une entreprise luxembourgeoise, la partie luxembourgeoise s'acquittera du coût global de la formation, qui correspond au coût à la charge des entreprises françaises lorsqu'elles accueillent un apprenti formé dans un CFA lorrain.

Dans le cas d'un résident français effectuant sa formation théorique dans un CFA lorrain et sa formation pratique dans une entreprise luxembourgeoise, la partie luxembourgeoise, à savoir l'entreprise désirant accueillir un résident français, s'acquittera d'un coût marginal correspondant aux consommables nécessaires à la formation de l'apprenti dans son CFA d'accueil, dans la limite de 1 à 3 apprentis par secteur de formation.



# NOTES

18

Lined writing area consisting of 30 horizontal lines.





Retrouvez toutes nos informations et publications sur  
**FRONTALIERS-GRANDEST.EU**

Restez connectés sur nos réseaux sociaux :



Cofinancé par l'Union  
européenne



Les activités EURES bénéficient du soutien financier de la Commission européenne